

Compte-rendu conseil municipal du 9 Avril 2015

Date de convocation : 31/03/2015

L'an deux mille quinze le neuf du mois de avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes - TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - BOUCHER - PERROCHEAU - MABIT - BUNA - DELAGE - MOREAU - JACQUELIN - SARDIN - CHAPT - PESTRE

ETAIENT ABSENTS : Mme DUPUY

Nombre total de conseillers : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers absents : 1

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Approbation et vote des comptes de gestion : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois, station service
- Approbation et vote des comptes administratifs : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois, station service
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition 2014
- Vote des budgets primitifs : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois
- Modification de statuts du Syndicat mixte de la fourrière
- Convention pour le plan de lutte contre le frelon asiatique avec le Conseil Général
- Motion pour le respect des engagements de dessertes de la LGV en 2017
- Don de l'association « USAM »
- Questions diverses

M. le Maire rajoute à l'ordre du jour :

- Répartition du versement en provenance du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales)
- Adhésion au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

- **Approbation du précédent compte-rendu**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

- **Approbation et vote des comptes de gestion : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois, station service**

Budget assainissement

Pour : 14 - Abstention : 0

Budget station-service

Pour : 14 - Abstention : 0

Budget lotissement du Petit Mairat

Pour : 14 - Abstention : 0

Budget Commune

Pour : 14 - Abstention : 0

Budget chaufferie bois

Pour : 14 - Abstention : 0

Le conseil municipal :

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- Approbation et vote des comptes administratifs 2014 : commune, assainissement, station-service, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois.

Lecture des montants réalisés par chapitre pour le budget de la commune et les budgets annexes assainissement, station-service, lotissement du Petit Mairat et chaufferie bois.

Monsieur le Maire sort. Le doyen, Mr BOURNIER fait procéder au vote.

Budget assainissement

Pour : 13 - Abstention : 0

Budget station-service

Pour : 13 - Abstention : 0

Budget lotissement du Petit Mairat

Pour : 13 - Abstention : 0

Budget Commune

Pour : 13 - Abstention : 0

Budget chaufferie bois :

Pour : 13 - Abstention : 0

- **Affectation des résultats**

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 - Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement A la SF	Résultat de L'exercice 2013	R.A.R 2013	Solde des R.A.R.	Chiffres à Prendre en Compte pour Affect. Résultat
Invest.	40 867.47		14 789.00	Dep : 5160.00	-5160	50 496.47
Fonct.	15 707.99	0	1 566.86	0		3 348.76

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	3 348.76 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement c/1068	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 348.76 €

Pour : 13 - Abstention : 0

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 - Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat	Virement	Résultat de	R.A.R 2013	Solde des	Chiffres à
--	----------	----------	-------------	------------	-----------	------------

	CA 2012	A la SF	L'exercice 2013		R.A.R.	Prendre en Compte pour Affect. Résultat
Invest.	-178864.91 €		136532.66 €	52782 €	-52782 €	- 95114.25 €
Fonct.	449080.36 €	172402.95 €	166440.26 €			443117.67 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	443117.67 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement c/1068	95114.25 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	348003.42 €

Vote Pour : 13- Abstention : 0

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 - Chaufferie bois

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

En €	Résultat CA 2013	Virement A la SF	Résultat de L'exercice 2014	R.A.R 2014	Solde des R.A.R.	Chiffres à Prendre en Compte pour Affect. Résultat
Invest.			- 9 063,93	0	0	- 9 063,93
Fonct.			18 504,97	0		18 504,97

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	18 504,97 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement c/1068	- 9 063,93 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 441,04 €
--	------------

Pour : 13 - Abstention : 0

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 - Lotissement Petit Mairat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

En €	Résultat CA 2013	Virement A la SF	Résultat de L'exercice 2014	R.A.R 2014	Solde des R.A.R.	Chiffres à Prendre en Compte pour Affect. Résultat
Invest	83 267,69		-13 223,81	0	0	70 043,88
Fonct.						

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	0 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement c/1068	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €

Pour : 13 - Abstention : 0

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 - Station service

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement A la SF	Résultat de L'exercice 2014	R.A.R 2014	Solde des R.A.R.	Chiffres à Prendre en Compte pour Affect. Résultat
Invest.			0			0
Fonct.		0	-0.20	0		-0.20

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	0 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement c/1068	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-0.20

Pour : 13 - Abstention : 0

- **Vote des taux d'imposition 2014**

Monsieur le Maire explique que les taux d'imposition n'ont pas changé depuis très longtemps. Le plus important serait d'agir sur l'assiette (valeur locative), donc que les améliorations et les modifications des habitations soient déclarées.

Le Conseil Municipal décide d'adopter les taux d'imposition suivants (identique à 2014) :

- taxe habitation : 18.67%
 - taxe foncière (bâti) : 27.84%
 - taxe foncière (non bâti) : 104.15%
 - C.F.E. : 26.62 %
- Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

- **Vote des budgets primitifs : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois**

Vote du budget primitif 2014 de la commune :

<i>Investissement dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Investissement recettes</i>	<i>Montant</i>
001 déficit	42 332.25	10 Dotations	101 114.25
16 Emprunts	102 765.00		
020 dépenses imprévues	4 000.00	16 emprunt et dettes	5 504.11
Op 252 matériel service technique	1 000.00	27 immobilisations	3 700.00
Op 280 travaux voirie	30 000.00	Op 324 poste	750.00
Op 283 Remise aux normes C. C.	3 000,00	Op 327 église	3 000.00
Op 288 défense incendie	1 100,00	Op 331 Café de la Mairie	45 000.00
Op 2014 FDAC 2014	60 000.00	Vir. Section fonctionnement	318 180.89
Op 292 Diagnostic ERP	5 000,00		
Op 296 Aménagement VVF	30 000,00		

Op299 Aménagement local technique	7 000.00		
Op 317 Maison dumaie	13 000.00		
Op 322 terrain Terracher	12 000,00		
Op 304 Sanitaire public	24 849,00		
Op 305 Maison Chambonnaud	12 000,00		
Op 316 Matériel service technique	2 700.00		
Op 318 Maison AAEP	6 533.00		
Op 321 chauffage centre culturel	13 400.00		
Op 325 guirlandes Noël	1 000.00		
OP 326 Embellissement bourg	6 000.00		
Op 327 Eglise	6 400.00		
Op 328 vitrine bibliothèque	620.00		
Op 329 Columbarium	1 700.00		
Op 330 Reverdos	2 200.00		
Op 331 café de la Mairie	45 000.00		
Op 332 Pont Puygorand	5 000.00		
Op 333 Réserve foncière	20 000.00		
Op 334 Chapelle	13 650.00		
Op 335 logement poste	5 000.00		
TOTAL	477 249.25	TOTAL	477 249.25

<i>Fonctionnement dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Fonctionnement recettes</i>	<i>Montant</i>
011 charges à caractère général	247 606.53		
012 charges de personnels	230 700.00	73 impôts et taxes	301 200.00
65 autres charges gestion courante	195 342.00	74 dotations participations	297 659.00
66 charges financières	23 200.00	75 produits gestion courante	35 000.00
67 charges exceptionnelles	200.00	013 Atténuation de charges	7 000.00
73 - FNGIR	1886.00		
023 - Virt section investissement	318 180.89	76 produits financiers	68 115.00
022 dépenses imprévues	7 500,00	77 produits exceptionnels	4 000.00
042 transferts entre sections	35 500,00	002 excédent reporté	348 003.42
014 Atténuation de produits	862.00		
TOTAL	1060977.42	TOTAL	1060977.42

Budget primitif 2015 Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

Budget primitif 2014 Lotissement du petit Mairat

Monsieur le Maire présente le budget primitif. Aucune vente de terrain n'est prévue en 2015.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

Budget primitif 2015 Chaufferie-Bois

Monsieur le Maire présente le budget primitif.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

Budget primitif 2015 Station service

Suite à un reliquat de TVA de 0.20 € , il y a lieu de faire un budget primitif afin de régulariser cette opération.

Monsieur le Maire présente le budget primitif.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

- **Modification de statuts du Syndicat mixte de la fourrière**

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la Fourrière approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 3 février 2015. Ce projet porte sur l'élargissement du syndicat à la commune de Laprade.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce dossier.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

- **Convention pour le plan de lutte contre le frelon asiatique avec le Conseil Général**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le département de la Charente engage une lutte active contre cet insecte invasif. Les communes ou leurs groupements sont associés à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices ;
- le recensement exhaustif des nids ;
- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

La commune peut participer au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.

Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

- **Motion pour le respect des engagements de dessertes de la LGV en 2017**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion présentée par l'AMF Charente et le Grand Angoulême qui souhaitent que les collectivités territoriales adoptent une motion de soutien à leurs demandes :

La France ne doit et ne peut se résumer dans une relation entre Paris et les Grandes Métropoles au détriment et en méconnaissance du reste du territoire national.

La LGV est un outil au service de l'égalité et de l'aménagement des territoires, du développement économique, du service public, du développement durable.

C'est enfin un équipement de transport essentiel pour les déplacements de tous.

La gare LGV d'Angoulême rayonne, au delà de l'agglomération et du département, sur un périmètre de population compris entre 700 000 et 900 000 habitants.

En effet, en plus de toute la Charente, de nombreux habitants de la Dordogne, du Limousin, de la Charente-Maritime et du nord Gironde viennent prendre leur train en gare d'Angoulême pour des raisons de proximité, dans un esprit de rationalisation de leurs déplacements et de préoccupation en matière de développement durable.

Les Contribuables Charentais se sont engagés à payer 45 millions d'€ à travers les collectivités locales pour le financement de cette infrastructure et en contrepartie des dessertes alors promises par RFF et l'État. Cette participation financière est inédite dans l'histoire de notre pays.

Nos territoires ont subi 3 ans de travaux et les conséquences liées à ces travaux ne sont d'ailleurs pas entièrement évacuées. Nous avons enduré la défiguration de nos communes, certaines étant coupées en deux par l'infrastructure.

Nos territoires ont rénové les gares, investi autour, d'autres équipements en vue de bien préparer l'arrivée de cette LGV. Nos Acteurs économiques ont œuvré afin de tirer le meilleur profit en terme de développement économique de la LGV.

Nos territoires ont entrepris des coopérations plus approfondies afin que la LGV profite à des bassins de vie très larges.

Avec l'État, nous avons acté dans le cadre du Contrat de plan État Région (CPER), la réalisation de nombreuses autres infrastructures complémentaires de la LGV du point de vue du développement de nos territoires et participant à l'intermodalité de nos gares et donc de la LGV : Travaux de la RN 10, mise à 2X2 voies de la RN 141, Électrification de la ligne TER Royan Saintes Angoulême, modernisation de la ligne Angoulême Limoges.

Conscients des enjeux financiers autour de la ligne LGV SEA, Nous, Collectivités locales, Acteurs Économiques, Usagers, demandons que les engagements pris soient respectés en terme de nombre et de qualité de dessertes comme l'État s'y était engagé dans la convention de desserte signée avec RFF devenue depuis SNCF Réseau,

Nous, Collectivités locales, Acteurs Économiques, Usagers, demandons que le comité de suivi de la LGV soit réuni dans les meilleurs délais, en présence du Médiateur nommé par la SNCF.

Il propose d'adopter cette motion.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

- **Don de l'association « USAM »**

Le Maire informe le Conseil municipal que M. MATTI souhaite faire un don à la commune. Ce montant représente le solde du compte de l'USAM (Union Sportive Amicale de Montemboeuf) qui a été dissoute il y a plusieurs années.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

- **Répartition du versement en provenance du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les règles de fonctionnement du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) et notamment l'article L 2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit les modalités de répartition du versement entre communes et Communauté de Communes ;

Il expose la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2015 par laquelle ce dernier a décidé, comme le prévoit l'alinéa 2 de l'article L 2336-5-II, que le versement en provenance du FPIC bénéficierait intégralement à la Communauté de communes de Haute Charente ;

Il indique que chaque commune de l'ensemble intercommunal doit prendre une délibération concordante pour que le choix fait en Conseil Communautaire soit validé ;

Le Conseil Municipal :

- **Décide** que l'intégralité du versement en provenance du FPIC 2015 bénéficiera à la Communauté de Communes comme prévu par le 2^{ème} alinéa de l'article L 2336-5-II

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

- Adhésion au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire expose que l'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine des tarifs (jaunes et verts) réglementés de vente d'électricité qui imposera aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur à compter du 1^{er} janvier 2016. Le SDEG (syndicat départemental d'électricité) a décidé la constitution d'un groupement de commandes et il est nécessaire de signer une convention avec celui-ci.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer au groupement de commandes du SDEG et demande l'autorisation de signer la convention.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0

- Questions diverses

- Pour la rentrée scolaire de 2015 , il y aura la fermeture de classe élémentaire à Lésignac Durand et ouverture à Cherves Chatelars. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'inspecteur d'académie.
- Invitation à « tous au jardin » le samedi 18 avril 2015.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire,

TRAPATEAU Jean-Marie